

LA PRODUCTION ÉTHIQUE : ENJEUX ET OPPORTUNITÉS POUR LES PRODUCTEURS ACP



**Livret pédagogique du Manuel 11 :
Objectifs Pédagogiques & Messages Clés**



Le PIP est financé par l'Union européenne



POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
DU SECTEUR FRUITS ET LEGUMES ACP

LA PRODUCTION ÉTHIQUE : ENJEUX ET OPPORTUNITÉS POUR LES PRODUCTEURS ACP

Livret pédagogique du Manuel 11

Feuille 1 : Les entreprises face aux exigences de la production en matière éthique

Feuille 2 : Les entreprises face aux nouvelles régulations de la production éthique

Feuille 3 : Quelques outils méthodologiques

Les entreprises face aux exigences de la production en matière éthique

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de cette séquence de formation le participant doit être capable de :

- Définir la notion de développement durable.
- Distinguer les différentes notions relevant du développement durable.
- Citer et décrire brièvement des déclinaisons des exigences du développement durable pour les entreprises.
- Différencier production éthique et commerce équitable.
- Catégoriser les conséquences de la mise en place d'une norme donnée sur la vie d'une entreprise.

Messages Clés

1) Origines et concept - Le développement durable

- Le développement durable se définit comme un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il résulte de l'équilibre des interactions entre Environnement (écologie) – Economie - Social.
- A cela s'ajoute un enjeu transversal, indispensable pour la mise en œuvre de politiques et d'actions : la gouvernance. Celle-ci consiste en la participation de tous les acteurs (entreprises, ONG, citoyens,...) dans les processus de décision.
- Deux visions du développement durable s'opposent : la durabilité faible (substitution entre capital artificiel et capital naturel) et la durabilité forte ou développement soutenable (le capital naturel et le capital artificiel sont complémentaires et non substituables). Ces deux visions se traduisent différemment dans les accords, codes de conduites, normes et référentiels proposés aux entreprises.

2) Déclinaison des exigences du développement durable

- Bon nombre des référentiels utilisés relèvent d'initiatives privées. En effet étant donné le manque de réglementations, le secteur privé a organisé les règles en matière d'éthique, de développement durable en relation avec les Etats ou institutions internationales comme ONU, OIT,...
- Le Pacte mondial est un code de conduite qui comprend 10 principes que les entreprises doivent s'engager à respecter : deux principes sur les droits de l'homme, quatre sur les normes de travail, trois sur l'environnement et un sur la lutte contre la corruption.
- La responsabilité sociale des entreprises (RSE) signifie essentiellement que les entreprises décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société (ex :





formation du personnel, création d'emploi,...) et rendre plus propre l'environnement. Cet investissement présente un avantage concurrentiel et débouche sur des bénéfices internes et externes.

3) La production éthique

- La production éthique concerne le mode opératoire et la valeur morale applicable dans les entreprises. La certification éthique porte sur le processus de production et non sur le produit.
- Il est important de la distinguer du commerce équitable où chaque maillon de la filière est rétribué dignement et en retour garantit la qualité de son produit.
- L'Ethical Trading Initiative est une déclinaison des principes de la production éthique applicables aux entreprises. Le code de conduite intègre les normes internationales dans le domaine des pratiques de travail telles que la déclaration universelle des droits de l'homme, les normes de l'Organisation International du Travail (OIT),...

Notes Personnelles & Références des supports utilisés

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Les entreprises face aux nouvelles réglementations de la production éthique

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de cette séquence de formation le participant doit être capable de :

- Expliquer la différence entre Law et Soft Law.
- Catégoriser les différentes déclinaisons des réglementations de la production éthique et citer des exemples pour chaque catégorie.
- Nommer les facteurs d'émergence des soft laws.

Messages Clés

1) Law and soft Law

- Les obligations légales faites aux entreprises (Law) en matière de RSE sont peu nombreuses (Nouvelles Régulations Economiques en France, loi Sarbanes-Oxley américaine, les clauses sociales des marchés publics et les accords-cadres internationaux)
- Les réglementations de la production éthique relèvent essentiellement des référentiels et des normes privées auxquels les producteurs choisissent de se conformer. Ces « Soft law » se situent dans une zone ou codes de conduite, charte, normes,... intègrent le non-contraignant et l'obligatoire sans frontière clairement définie.
- Au sein des soft Law peuvent se distinguer celles édictées par les organisations internationales (ONU, OCDE, OIT, etc.) et celles édictées par des initiatives privées (ONG, entreprises,...).

2) Les facteurs d'émergence des Soft Law

- L'internationalisation des entreprises et le développement de la sous-traitance. En effet la société qui souhaite optimiser sa production doit se doter de normes suffisamment explicites et cohérentes pour ses filiales et sous-traitants.
- Les conditions dans lesquelles les produits sont fabriqués sont un sujet de préoccupation croissante de la part des consommateurs. Les entreprises mettent donc en place ces soft Law afin de répondre à ces nouvelles exigences sociétales.
- Dès lors, les entreprises ne souhaitent pas prendre le risque d'altérer leur « capital image ».

3) Les déclinaisons des réglementations de la production éthique

- Les codes de conduite traduisent un engagement pris par une société d'adopter un certain comportement (ex : les principes Equateur, Clean Clothes campaign)





- Les chartes contiennent les valeurs et engagements de l'entreprise. Elles servent de supports de communication interne et externe.
- Les normes sont des procédés auxquels se conforment les entreprises pour la mise en place de pratiques éthiques, de suivi et de contrôle. Elles s'accompagnent de la mise en place de mécanismes d'audits internes et externes. (ex : la série des normes ISO 14 000, ISO 26 000, SA 8000, EMAS, AA 1000, OHSAS 18001,...)
- Les labels, signes de reconnaissance de la conformité d'un produit à un cahier des charges, sont proposés au consommateur.
- Les outils méthodologiques, de type universel, proposent un canevas méthodologique (succession d'étapes) adaptable aux besoins des utilisateurs. (ex : Agenda 21, empreinte écologique, analyse du cycle de vie, eco-efficience,...)

Notes Personnelles & Références des supports utilisés

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de cette séquence de formation le participant doit être capable de :

- Comprendre les modes de calcul de l'empreinte écologique.
- Savoir donner des ordres de grandeur mondiaux et tendances.
- Citer des indicateurs permettant de mesurer l'avancement des programmes de développement durable.
- Enumérer et décrire brièvement les domaines d'application plus spécifiquement concernés par les démarches de responsabilité sociétale.
- Définir la notion de bilan carbone.
- Citer des motifs menant à la mise en place d'un bilan carbone.

Messages Clés

1) Le calcul de l'empreinte écologique

- L'empreinte écologique évalue, pour un individu ou une population, la surface bioproductive nécessaire tant pour produire les principales ressources consommées que pour absorber les déchets. Elle se traduit donc en équivalent-hectare bio-productifs consommés
- Elle peut se mesurer de plusieurs façons (ex : la somme mathématique des surfaces bioproductives (surface utilisée pour la production d'alimentation + la production de produits forestiers + la production d'énergie + surface de l'environnement construit)).
- L'empreinte écologique disponible par habitant (en 2003) est de 1.8 ha. Cependant la moyenne pour un terrien est de 2.2 ha avec des grandes disparités (Amérique du Nord : 9.4 ha et Afrique : 1.1 ha). Conclusion les milieux sont actuellement surexploités et les réserves surconsommées.
- Cet indice est simple, compréhensible par tous et très pédagogique. Il permet à chacun de se faire une idée de la part de surface planétaire qu'on utilise pour vivre ou survivre.

2) Les indicateurs de développement

- Le Global Reporting Initiative (GRI) a pour mission de développer les directives applicables mondialement en matière de développement durable, ainsi que de rendre compte des performances économiques, environnementales, et sociales, initialement pour des sociétés et par la suite pour n'importe quelle organisation gouvernementale, ou non gouvernementale.
- Le GRI propose un référentiel d'indicateurs (79 indicateurs) qui permet de mesurer l'avancement des programmes de développement durable des entreprises.





- Ces indicateurs sont particulièrement utiles pour certains domaines d'application tels que les achats, les aspects juridiques et financiers, les systèmes d'information et de communication.

3) Le bilan carbone

- Le bilan carbone se définit comme un outil de comptabilisation des gaz à effets de serre. Il permet de réaliser une évaluation des émissions directes ou induites par une activité professionnelle économique ou non.
- Il s'exprime en équivalent carbone ou en équivalent CO2.
- Il permet également d'étudier la vulnérabilité d'une activité économique ou d'une collectivité et tout particulièrement sa dépendance aux énergies fossiles.

Notes Personnelles & Références des supports utilisés

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....